

FONDATION EME
« Ecouter pour Mieux s'Entendre »
RCS Lux G 200

COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2015
ET
RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

FONDATION EME

« Ecouter pour Mieux s'Entendre »

SOMMAIRE

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Comptes annuels

Bilan

Compte de profits et pertes

Annexe aux comptes annuels

Au Conseil d'Administration de la
FONDATION EME « Ecouter pour Mieux s'Entendre »
1, place de l'Europe
L-1499 Luxembourg

Rapport du Réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels au 31 décembre 2015

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la FONDATION EME « Ecouter pour Mieux s'Entendre », comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

37, rue des Scillas
L-2529 Howald
Luxembourg

Tél. +(352) 47 68 461
Fax +(352) 47 47 72

INTERAUDIT société à responsabilité limitée au capital de 31250€
RCS Luxembourg B 29. 501 Identification TVA LU 139 871 52
Autorisation d'établissement 103 200/A



Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé (suite)

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la FONDATION EME « Ecouter pour Mieux s'Entendre » au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Howald, le 14 mars 2016

INTERAUDIT S.à r.l.
Cabinet de révision agréé



Olivier JANSSEN

Fondation EME
"Ecouter pour Mieux s'Entendre"
RCS Lux G200

Bilan au 31 décembre 2015
(exprimé en EUR)

ACTIF	2015	2014
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations corporelles		
Autres installations, outillage et mobilier	3 056,11	4 134,74
ACTIF CIRCULANT		
Créances		
Créances résultant de ventes et prestations de services	3 000,00	1 900,00
Avoirs en banques, avoir en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	309 564,46	214 765,90
TOTAL ACTIF	<u><u>315 620,57</u></u>	<u><u>220 800,64</u></u>
 PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Dotation	145 000,00	145 000,00
Excédent reporté	49 303,47	43 669,44
Résultat de l'exercice	101 200,17	5 634,03
	<u>295 503,64</u>	<u>194 303,47</u>
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 000,00	2 000,00
DETTES		
Dettes sur achats et prestations de services	(3.1) 1 168,15	8 877,56
Dettes fiscales	(3.2) 8 148,78	9 719,61
Autres dettes	3 800,00	900,00
	<u>13 116,93</u>	<u>19 497,17</u>
COMPTES DE REGULARISATION	(4) 5 000,00	5 000,00
TOTAL PASSIF	<u><u>315 620,57</u></u>	<u><u>220 800,64</u></u>

Fondation EME
"Ecouter pour Mieux s'Entendre"
RCS Lux G200

Compte de profits et pertes
pour l'exercice clos le 31 décembre 2015
(exprimé en EUR)

CHARGES	2015	2014
Autres charges externes	(5) 104 508,78	122 672,63
Corrections de valeurs sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1 078,63	1 078,63
Intérêts et charges financières	0,02	39,75
Excédent de l'exercice	101 200,17	5 634,03
TOTAL DES CHARGES	<u>206 787,60</u>	<u>129 425,04</u>

PRODUITS		
Produits bruts	(6) 205 455,74	128 381,37
Autres intérêts et produits assimilés - autres intérêts et produits assimilés	1 331,86	1 043,67
TOTAL DES PRODUITS	<u>206 787,60</u>	<u>129 425,04</u>

Fondation EME
« Ecouter pour Mieux s'Entendre »
RCS Lux G200

Annexe aux comptes annuels
au 31 décembre 2015

1 Généralités

La Fondation EME « Ecouter pour Mieux s'Entendre » (ci-après la « Fondation ») a été constituée le 21 janvier 2009 par acte notarié et a pour objet de soutenir par la musique le développement de toutes personnes et en particulier des personnes physiquement, psychiquement ou socialement défavorisées.

2 Principes et méthodes comptables

2.1 Présentation des comptes annuels

La Fondation tient ses livres en Euros ('EUR') et les comptes annuels ont été établis en accord avec les principes comptables généralement admis au Luxembourg, utilisant notamment les règles d'évaluation suivantes:

2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur prix d'acquisition et sont amorties sur une base linéaire selon leur durée d'utilisation.

2.3 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont enregistrées pour tenir compte des risques spécifiques de non-recouvrement.

2.4 Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement respective.

3 Dettes

3.1 Dettes sur achats et prestations de services

Les dettes sur achats et prestations de services s'élèvent à EUR 1 168,15. Il s'agit des prestations 2015 payées en 2016.

3.2 Dettes fiscales

Les dettes fiscales sont des impôts retenus à la source sur les cachets des artistes à hauteur d'EUR 3 018,00 (2014 : EUR 3 887,78) ainsi que de la TVA à payer à décharge de ces artistes à hauteur d'EUR 5 130,78 (2014 : EUR 5 831,83).

Fondation EME
« Ecouter pour Mieux s'Entendre »
RCS Lux G200

Annexe aux comptes annuels
au 31 décembre 2015

4 Comptes de régularisation passif

Le poste « Comptes de régularisation passif » comprend une contribution financière d'un montant de EUR 5 000, reçue en 2015 pour l'exercice 2016.

5 Charges

Le poste « Autres charges externes » comprend essentiellement des honoraires d'artistes et des participations aux frais de production.

6 Produits bruts

Le poste « produits bruts » comprend les dons reçus et les participations aux frais pour des concerts représentant la contribution des institutions qui s'élève à EUR 100,00 pour chaque concert.

7 Personnel

La fondation n'employait pas de salariés pendant l'exercice.

8 Engagements hors bilan

La fondation n'a pas d'engagements hors bilan au 31.12.2015.